

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 558

présenté par

M. Dhuicq, M. Mathis, M. Vitel, M. Gilard et M. Poisson

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est incohérent de vouloir créer des schémas régionaux « d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDT) alors que l'on demande aux régions d'établir des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).